Centre de ressources sur les mineurs isolés étrangers

infoMIE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2009

SOMMAIRE

1ère Partie : Rapport d'activité d'infoMIE

Janvier à août 2009 (pages 3 à 9)

2ème Partie : Rapport d'activité d'infoMIE

Août à décembre 2009 (pages 10 à 28)

Centre de ressources sur les mineurs isolés étrangers

infoMIE

22, rue Corvisart 75013 Paris
Tél: 01 45 35 13 13 / 06 71 35 62 10/ Fax :01 45 35 47 47
www.infomie.net / sandrine.turkieltaub@infomie.net

1ère Partie :

Janvier à août 2009

Centre de ressources sur les mineurs isolés étrangers
infoMIE
22, rue Corvisart 75013 Paris
Tél: 01 45 35 13 13 / 06 71 35 62 10/ Fax :01 45 35 47 47
www.infomie.net / sandrine.turkieltaub@infomie.net

1ère Partie : Janvier-août 2009

De janvier à août 2009, le projet infoMIE était porté par l'association Comité PECO, Comité pour les Partenariats avec l'Europe Continentale.

En janvier 2009, le Comité PECO a recruté une chargée de mission à mi-temps, Gwendoline RICHEZ, qui s'est notamment consacrée au projet infoMIE. La première partie du rapport est consacrée aux actions menées durant cette période.

En raison de l'absence de salarié spécifiquement affecté à la réalisation du projet infoMIE, l'activité d'infoMIE a du être réduite à son minimum, en attendant le recrutement d'un salarié à plein temps, à partir du mois d'août 2009.

SOMMAIRE

I. Historique du projet infoMIE
II. Formation du personnel du Comité PECO
  A. *Formation à la problématique des MIE*
  B. *Formation à l'alimentation du centre de ressources en ligne*
III. Alimentation du site internet d'infoMIE www.infomie.net
  A. *Gestion du site internet*
  B. *Transmission des questions juridiques*
IV. Animation du réseau des associations membres d'infoMIE
  A. *Questions juridiques envoyées aux membres*
  B. *Lettre d'information du Comité PECO*
V. Vie statutaire d'infoMIE
  A. *Assemblée générale constitutive*
  B. *Déclaration de l'association*
VI. Relations institutionnelles
  A. *Demandes de subvention*
  B. *Groupe de travail sur les MIE*

I. Historique du projet infoMIE

Un bref rappel de l'historique du dossier infoMIE, qui a amené à la constitution de l'association infoMIE, semble nécessaire avant de présenter le rapport d'activité de l'année 2009.

Le projet infoMIE a été conçu en 2006 et porté par l'association Comité PECO, Comité pour les Partenariats avec l'Europe Continentale, plate-forme d'organisations de la société civile ayant tout ou partie de leurs activités à l'Est de l'Europe, dans la zone dite PECO, comprenant encore à l'époque la Roumanie et la Bulgarie, en phase de pré-adhésion à l'Union européenne.
L'objet initial du site internet www.infomie.net était d'orienter et d'informer les professionnels sur la prise en charge juridique des MIE.
Le site internet a été inauguré le 6 décembre 2006 en présence du juge Hervé HAMON, président du tribunal pour enfants de Paris, d'Alain CANONNE du Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), de journalistes et des représentants des organisations membres du Comité PECO.
Ce site internet a été financé sur le budget du Comité (sur fonds propres et avec une subvention du MAEE) : conception et première mise en ligne.
En 2007, la Direction de la Population et des Migrations (DPM), du Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, a soutenu financièrement le Comité PECO sur le volet MIE et pour le site internet.
Le Comité PECO a traversé une période financière difficile, essentiellement due au délai d'instruction très long du dossier de renouvellement du co-financement 2007/2008 sollicité auprès du MAEE. Cela a entraîné le licenciement de la directrice du Comité et un fonctionnement ralenti, y compris sur le volet MIE.
Le Comité avait inscrit à son ordre du jour la perspective d'une autonomisation du site MIE (sous la forme associative) en l'élargissant aux autres territoires au-delà de la zone PECO : notamment bassin méditerranéen et Afrique de l'Ouest.
Sur cette base, la DPM (devenue la Direction de l'Accueil, de l'Intégration et de la Citoyenneté, DAIC, sous l'égide du Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire, MIIINDS) a maintenu son soutien financier au Comité sur le volet MIE.
En janvier 2009, le Comité PECO, ayant retrouvé une situation financière satisfaisante, a recruté une chargée de mission à mi-temps, Gwendoline RICHEZ, qui s'est notamment consacrée au projet infoMIE. La première partie du rapport est consacrée aux actions menées durant cette période.
Le dossier visant à la création d'une association de loi 1901 « infoMIE » a été élaboré en mars 2009. L'Assemblée Générale constitutive s'est tenue le 3 juin 2009 (voir pages 7 et 8 du présent rapport). L'association InfoMIE a été reconnue par la Préfecture de Paris le 3 août 2009 (Journal Officiel du 15 août 2009).

II. Formation du personnel du Comité PECO

A. Formation à l'alimentation du centre de ressources en ligne

Afin de pouvoir mettre en ligne et mettre en forme les informations transmises par le réseau d'infoMIE, la chargée de mission a suivi une formation au logiciel spip, permettant de gérer le site internet d'infoMIE, www.infomie.net. Cette formation a été réalisée par un consultant informatique, Nicolas LEDUC (société Un millième).

B. Formation à la problématique des mineurs isolés étrangers

La chargée de mission du Comité PECO a tout d'abord suivi du 26 au 28 mars 2009 une formation intitulée « prise en charge et accompagnement des mineurs isolés étrangers » organisée à Paris par l'association France terre d'asile. Cette formation a posé le contexte des bases juridiques de l'accueil et de la prise en charge des MIE et des questions liées à la régularisation à la majorité, en balayant les différents domaines du droit concernés, du droit des étrangers au droit de la protection de l'enfance. Elle a consisté aussi à aborder les aspects plus psychologiques de la prise en charge d'enfants en situation de migration.

La chargée de mission a ensuite assisté, le 18 juin 2009, à un colloque sur le thème des « mineurs étrangers isolés, trafic et traite », organisé à Marseille par la Fédération Jeunes Errants en partenariat avec le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine ; ce colloque s'est tenu à l'occasion de la publication « Jeunes en errance : les conditions du retour », une étude de faisabilité sur la réintégration des mineurs isolés étrangers victimes de traite dans leur pays d'origine.

III. Alimentation du site internet d'infoMIE

A. Gestion du site internet

Pendant cette phase de transition, la gestion du site internet a été collective et s'est appuyée sur la chargée de mission du Comité PECO, sur les membres du Comité PECO (Hors la Rue), dotés du statut d'administrateurs, ainsi que sur France terre d'asile.

B. Transmission des questions juridiques

Les demandes de conseil juridique envoyées à infoMIE via le site internet d'infoMIE, www.infomie.net, ont été systématiquement transmises aux associations impliquées

pendant cette phase de transition (Hors la Rue et France terre d'asile) ainsi qu'à Bruno QUEMADA, juriste spécialisé en droit des étrangers et droit social (Solidarité Laïque). A titre d'exemple, les demandes ont porté sur les formalités à accomplir pour régulariser un futur jeune majeur et pour naturaliser un autre futur jeune majeur résidant à Paris et pour scolariser un mineur accueilli dans un lieu de vie du Calvados.

IV. Animation du réseau des membres d'infoMIE

A. Transmission des questions juridiques envoyées via le site internet

La transmission aux membres d'infoMIE des demandes de conseil juridique, envoyées via le site internet www.infomie.net, ont permis de susciter des débats sur la prise en charge des MIE au sein du réseau d'associations impliquées.

B. Lettres d'information

La chargée de mission a envoyé une lettre d'information bimensuelle à l'attention des membres du Comité PECO afin de les informer des activités et événements liés à l'objet du Comité PECO et au projet infoMIE.

V. Vie statutaire de l'association

A. Campagne d'adhésion

Un certain nombre d'associations ont été contactées dès mars 2009 en vue d'adhérer à la future association infoMIE.

B. Assemblée générale constitutive

Le projet relatif à la création de l'association infoMIE a été présenté lors du Conseil d'Administration du Comité PECO qui s'est tenu le 20 avril 2009. La date de l'Assemblée générale d'infoMIE y a été fixée au 3 juin 2009.
L'Assemblée générale a été l'occasion de rappeler que le projet infoMIE avait été conçu suite à la signature des accords franco-roumains de 2002 et que l'objet du site internet était d'orienter et d'informer les professionnels sur la prise en charge juridique des MIE. Le site internet a été inauguré en présence du juge HAMON, président du tribunal

pour enfants de Paris et Alain CANONNE du Ministère des Affaires étrangères, le 6 décembre 2006.
Ce site internet a été financé par la DPM (aujourd'hui DAIC) dès l'année 2007 et une nouvelle demande de subvention pour l'année 2009 venait d'être envoyée à la DAIC par le Comité PECO. Les statuts de l'association ont été adoptés. Un statut a été prévu pour les collectivités locales souhaitant adhérer. Différentes pistes de financement complémentaires ont été évoquées : la DGAS, les 63 Conseils généraux visés par le rapport de l'IGAS, le Conseil régional d'Ile-de-France, des centres de documentation et des fondations privées et para-publiques. Le montant de la cotisation a été arrêté.
Le recrutement d'un juriste, à mi-temps puis à plein temps, chargé de la gestion du site internet et de l'administration de l'association, dès le 1er août 2009, a été décidé.
Ont présenté leur candidature et ont été élus au Conseil d'Administration d'infoMIE, les représentants des associations suivantes : France terre d'asile, la FTCR, la Ligue des droits de l'Homme et Solidarité Laïque.

C. Déclaration de l'association

Le dossier visant à la création d'une association infoMIE a été élaboré en mars 2009 et soumis à la préfecture.
InfoMIE a obtenu le statut d'association régie par la loi de 1901 le 3 août 2009.

VI. Relations institutionnelles

A. Demandes de subventions

1) Direction de l'Accueil, de l'Intégration et de la Citoyenneté (DAIC)

Le 9 février 2009, le président du Comité PECO, la chargée de mission du Comité PECO et Bruno QUEMADA, juriste chargé de la campagne « Demain le Monde » au sein de l'association Solidarité Laïque, se sont rendus à une réunion avec la DAIC, l'ancienne Direction des Populations et des Migrations (DPM). Ils ont été reçus par Marie-José BERNARDOT, chef du Bureau de l'Intégration territoriale et du logement, Clémentine HOCQUETTE, chargée de mission au Bureau de l'Intégration territoriale et du logement, et Catherine BRIAND, adjointe du chef du Bureau de l'Enfance et de la Famille de la DGAS.

Il a été question de l'avenir d'infoMIE et soit de l'éventuel transfert de la gestion du site internet d'infoMIE www.infomie.net à une autre association, soit de l'éventuelle autonomisation d'infoMIE et de l'affectation d'un salarié à plein temps au projet. A cet

égard, la FTCR avait fait savoir qu'elle optait en faveur de l'autonomisation du projet infoMIE en association afin de l'ouvrir à la thématique euro-méditerranéenne.

La DAIC a accepté de considérer la reconduction de son financement à destination du projet infoMIE. Comme pistes de co-financement, le service de Coopération internationale de la DAIC et la DGAS ont également été évoqués. En 2008, la DAIC avait accordé une subvention de 15 000 euros au Comité PECO pour le projet infoMIE.

Par ailleurs, l'idée de solliciter la défenseure des enfants en vue de l'obtention d'un label a été abordée.

La réunion s'est conclue par la décision de créer une association et un poste à plein temps dévolus à la gestion du site internet.

Une réunion ultérieure s'est tenue le 11 mars 2009, afin de présenter le dossier de création de l'association infoMIE.

2) Mairie de Paris

Le 5 mai 2009, l'adjointe à la Protection de l'enfance et à la protection spécialisée, Myriam EL KHOMRI, a reçu Roland BIACHE et la chargée de mission du Comité PECO, Gwendoline RICHEZ, en présence de son directeur de cabinet, Hervé DIAITE.

Myriam EL KHOMRI a décidé d'enregistrer le dossier afin de procéder à une demande de financement pour faciliter le démarrage de l'association infoMIE. Il a aussi été prévu d'inviter le Comité PECO dans les groupes de travail de la Mairie de Paris relatifs aux MIE.

B. Groupe de travail sur les MIE

Roland, en sa qualité de président du Comité PECO et Secrétaire exécutif du REF, a envoyé une lettre au ministre Eric BESSON, chargé du Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire, afin de participer au groupe de travail sur les mineurs isolés étrangers ;

2ème Partie :

Août à décembre 2009

2ème Partie : Août-décembre 2009

Centre de ressources sur les mineurs isolés étrangers
infoMIE

La procédure de recrutement du salarié d'infoMIE a été lancée, suite à l'Assemblée générale constitutive du 3 juin 2009. Une juriste, Sandrine TURKIELTAUB, a été recrutée à plein temps en tant que chargée de mission et a pris ses fonctions le 17 août 2009 dans les locaux de Solidarité Laïque, où est domicilié le siège de l'association infoMIE.
La chargée de mission d'infoMIE a rencontré les associations impliquées au sein d'infoMIE ou susceptibles de l'être et a noué des liens avec d'autres acteurs et experts de la prise en charge des MIE, tout en approfondissant sa connaissance du champ des mineurs isolés étrangers (cadre juridique, acteurs et dispositifs, enjeux et événements).

SOMMAIRE

I. Réunir les différents acteurs concernés par la problématique des MIE
   A. *Mobilisation des associations*
   B. *Mobilisation des instances dirigeantes d'infoMIE*

II. Favoriser la création de liens et de réseaux entre acteurs et experts
   A. *Etablissement de liens avec des chercheurs*
   B. *Etablissement de liens avec l'Aide sociale à l'enfance*

III. Partager les expériences respectives des membres relatives aux MIE
   A. *Demande de conseil juridique et d'informations*
   B. *La rubrique « Recueil d'expériences » du site internet d'infoMIE*

IV. Alimenter et gérer le site internet d'infoMIE
   A. *Activités préalables à la gestion du site internet*
   B. *Alimentation et gestion du site internet*

V. Relations institutionnelles
   A. *Demandes de subventions*
   B. *Demandes de partenariat*

22, rue Corvisart 75013 Paris
Tél: 01 45 35 13 13 / 06 71 35 62 10/ Fax :01 45 35 47 47
www.infomie.net / sandrine.turkieltaub@infomie.net

I. Réunir les différents acteurs concernés par la problématique des MIE

A) Mobilisation des associations

1) Réunions préparatoires avec les associations impliquées depuis l'AG du 3 juin 2009

La phase de mobilisation s'est tout d'abord traduite par une **réunion préparatoire, du 1er septembre 2009**, en présence du trésorier d'infoMIE, Roland BIACHE (également président du Comité PECO et délégué général de Solidarité Laïque), de l'ancienne chargée de mission à mi-temps du Comité PECO, Gwendoline RICHEZ, qui avait notamment pour mission d'alimenter le site internet d'infoMIE, dans le cadre de ses fonctions au sein du Comité PECO. Cette réunion devait servir de base au Conseil d'administration prévu pour le 17 septembre 2009.
Cette réunion a permis à la chargée de mission d'infoMIE de poser des questions et de soumettre des propositions liées à l'alimentation du site internet d'infoMIE. Les questions soulevées portaient notamment sur les droits découlant des différents statuts de membre ; sur l'éventuel intérêt d'élargir le champ d'action d'infoMIE aux mineurs étrangers pas forcément isolés au sens juridique du terme[1] et sur la mise en place de partenariats avec les associations militantes telles que le GISTI et l'Anafé.
A l'issue de cette réunion, les propositions suivantes ont été validées : la refonte et l'augmentation des rubriques du site internet ; la conception et mise en ligne de fiches pratiques, de fiches thématiques et de fiches juridiques ; de glossaires ; la création d'une foire aux questions (FAQ) ; la réalisation de portraits d'intervenants de la prise en charge des MIE ; le lancement de recherches-actions.
Le 7 septembre 2009 s'est tenue la première rencontre avec présidente d'infoMIE qui représente la Ligue des droits de l'Homme (LDH) au sein d'infoMIE, Françoise DUMONT, en présence de la chargée de mission d'infoMIE. Cette réunion avait pour objectif de présenter la chargée de mission à la présidente et de valider les propositions précitées avant leur soumission au Conseil d'Administration du 17 septembre 2009.

2) Elargissement du réseau aux associations présentes à l'AG constitutive mais non encore impliquées

Les 2 et le 24 septembre 2009, la chargée de mission d'infoMIE s'est rendue au SSAÉ (Soutien, Solidarité et Actions en faveur des Emigrants) pour rencontrer son directeur, Bernard WALLON.
Le SSAÉ s'est investi dans la problématique des MIE et en particulier des administrateurs ad hoc. En effet, il a été auditionné par le gouvernement en amont de la

[1] Mineurs privés de la protection de leurs représentants légaux (père, mère ou tuteur).

mise en place du dispositif des administrateurs ad hoc et a formulé des propositions pour l'améliorer. Outre sa mission de conseil, le SSAÉ a dispensé des formations à destination des administrateurs ad hoc.
Bernard WALLON a proposé à la chargée de mission de publier un article dans la revue ACCUEILLIR du SSAÉ dans la revue ACCUEILLIR, afin de faire connaître infoMIE et de poser les termes du débat autour de la prise en charge des MIE. Cet article est paru en octobre 2009, http://www.infomie.net/Article-infoMIE-Revue-ACCUEILLIR.html.
Le directeur du SSAÉ a également offert à la chargée de mission de contribuer au projet de Livre vert du SSAÉ. Ce projet a été conçu pour arriver à un diagnostic partagé de la société civile sur l'immigration.
Par ailleurs, le directeur a incité la chargée de mission d'infoMIE à contacter Jean-Pierre NICOLLE, alors directeur du LAO de Taverny, centre d'accueil et d'orientation, géré par la Croix-Rouge, pour mineurs isolés étrangers arrivés en France par l'aéroport de Roissy. Il a enfin incité infoMIE à solliciter la Ligue de l'Enseignement et le SSI, fondation suisse du Service Social International, centre de ressources sur les enfants privés de famille, qui s'avère réputé et pourvu d'un large réseau.

Le 30 septembre 2009, la chargée de mission d'infoMIE a été reçue par Olivier PEYROUX dans les locaux de **l'association Hors la Rue**. Cette rencontre a éclairé la chargée de mission d'une part sur la variété des actions d'Hors la Rue en France et à l'étranger, tant dans le domaine de la prévention dans le pays d'origine, du repérage, de l'accueil, de l'accompagnement, que de la sensibilisation et du plaidoyer en France, et, d'autre part, sur leurs attentes d'Hors la Rue vis-à-vis d'infoMIE.

Le 10 septembre 2009, la chargée de mission s'est entretenue avec **Pedro VIANNA du CIEMI** (Centre d'Informations et d'Etudes sur les Migrations), qui a fait part de son intention de suivre les travaux d'infoMIE en tant qu'observateur. Il a proposé de publier un article d'infoMIE dans la revue Migrations et Société.

Le 16 septembre 2009, la chargée de mission d'infoMIE a contacté Dominique HABIYAREMYE d'**Enfants du Monde-Droits de l'Homme (EMDH)**, suite à l'invitation envoyée pour le CA de rentrée d'infoMIE prévu pour le lendemain. La chargée de mission a également interpelé Séverine CANALE d'**Hors la Rue et** Laurent DELBOS de **France terre d'asile**. Elle a interpelé ce dernier au sujet d'une possible co-écriture d'article.
Le 8 octobre 2009, la chargée de mission d'infoMIE a pris contact avec le vice-président de **DEI-France**, par ailleurs directeur de la revue spécialisée Journal des Droits des Jeunes, Jean-Luc RONGÉ, afin d'évoquer les modalités de la mise en ligne d'articles de la revue sur le site internet d'infoMIE.

Le 20 octobre, la chargée de mission d'infoMIE a rencontré Jean-François MARTINI, juriste permanent du **GISTI**. Ce dernier intervenait sur la situation des mineurs isolés étrangers, dans le cadre d'un groupe de travail des Ateliers nationaux de la solidarité,

organisés par le Réseau IDEAL à Lyon. Ce dernier a réaffirmé l'intérêt que le GISTI portait au projet infoMIE.

B) Mobilisation des instances dirigeantes d'infoMIE

Les associations impliquées et intéressées ont été conviées à deux réunions internes au cours du dernier trimestre 2009.

Le Conseil d'Administration (CA) d'infoMIE s'est réuni le 17 septembre 2009. La participation a été élargie aux associations non membres du CA (composition : page 6).
Les personnes présentes étaient les suivantes : Roland BIACHE (Solidarité Laïque), Laurent DELBOS (France terre d'asile), Françoise DUMONT (Ligue des Droits de l'Homme), Dominique HABIYAREMYE (EMDH), Gwendoline RICHEZ (Comité PECO-REF), Jean-Luc RONGÉ (DEI-France) et de la chargée de mission d'infoMIE, Sandrine TURKIELTAUB.

Cette réunion a tout d'abord permis aux participants de s'exprimer sur l'utilité et l'avenir du site internet d'infoMIE (qui comptait, à ce jour, un total de 100 000 visites depuis sa création, le 6 décembre 2006). Le concepteur du site internet, Nicolas LEDUC a été invité par Roland BIACHE à se prononcer sur la traduction technique des propositions formulées par la chargée de mission. Le CA a entériné la nécessité de refondre l'architecture du site internet d'infoMIE. Un devis a été demandé au prestataire.
Par ailleurs, la plaquette de présentation d'infoMIE a été modifiée.
S'agissant des demandes de conseil juridique envoyées via le site internet, il a été décidé que la chargée de mission ne solliciterait les membres d'infoMIE qu'en cas de doute sur la réponse à donner.
La question de l'adhésion à infoMIE des associations compétentes dans le champ des MIE a été soulevée. Les membres présents ont énuméré les associations qu'il serait bon de solliciter en vue d'une adhésion à infoMIE. Ont été mentionnées: DEI, SSAÉ, ADATE et ELELE. GISTI, Anafé et la Cimade ont également été citées.
La révision du barème de cotisation 2009 a été proposée dans le cas d'associations connaissant de graves difficultés financières.
La décision d'ouvrir un compte bancaire dans les plus brefs délais a été prise.
Enfin, le CA s'est penché sur la pertinence de la recherche-action pour infoMIE, qui s'avère être une interface privilégiée entre les universitaires et le terrain. Il a été jugé nécessaire d'aller plus loin que le recueil de pratiques professionnelles qui incombe déjà à infoMIE (via le site internet www.infomie.net) et d'élaborer un guide de bonnes pratiques couvrant tous les domaines de l'accueil et la prise en charge des MIE. Il a été envisagé d'intégrer ces bonnes pratiques dans des programmes de formation guidées par l'intérêt supérieur de l'enfant et donc du MIE. Un tel guide devrait aussi aborder le cas des jeunes majeurs. Le guide élaboré dans le cadre du programme européen SCEP (dont DEI-France est chef de file en France) a été mentionné à titre d'exemple. Il a été

convenu de solliciter le concours de laboratoires de recherche tels que le Laboratoire d'Anthropologie Juridique de Paris (LAJP) de l'Université Panthéon-Sorbonne Paris 1.

La dernière réunion de 2009 s'est tenue le 8 décembre 2009, en présence de : Roland BIACHE (Solidarité Laïque), Laurent DELBOS (France terre d'asile), Françoise DUMONT (LDH), Dominique HABIYAREMYE (EMDH), Nadine LYON-CAEN (SSAÉ), Alexandre LE CLÈVE (Hors La Rue), Jean-François MARTINI (GISTI), Amina SHABOU (FTCR) et Sandrine TURKIELTAUB (infoMIE).

Les points soulevés ont porté sur le site internet d'infoMIE, l'évolution des missions d'infoMIE, les financements et les services proposés aux adhérents d'infoMIE.
Le bilan des changements faits sur le site internet a été dressé. La réactivation du forum de discussion du site internet a été préconisée. La refonte technique du site internet a été repoussée en raison du coût s'élevant à 1674,40€. En revanche, la mise à jour du logiciel a été décidée. Par ailleurs, l'accent a été mis sur la rubrique « Recueil des expériences » à alimenter en priorité, afin de recenser les pratiques et expériences des acteurs associatifs et publics. A cet égard, un modèle de lettre aux Conseils généraux a été examiné et validé. Pour plus d'informations, voir la section III consacrée au « Partage des expériences respectives entre les membres relatives aux MIE » (page 17).
S'agissant des financements, la DAIC a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas être l'unique source de financement, lors de la rencontre qui a lieu le 17 novembre 2009. Or, infoMIE avait déjà sollicité la DGAS par courrier à cette date, sans avoir encore reçu de réponse. Un premier contact avec l'Assemblée des départements de France (ADF) a également été pris. D'autres sources de financement devaient faire l'objet de notre attention, d'une part les fondations qui financent des projets pour l'enfance et, d'autre part, la mise en place d'activités rémunératrices, à l'instar de formations auxquelles pourraient être associés les membres d'infoMIE qui le souhaitent.
Les services proposés aux adhérents d'infoMIE ont été énumérés : l'envoi de comptes rendus de colloques, séminaires de formation et réunions ; la valorisation des activités des adhérents sur le site www.infomie.net; l'organisation de réunions thématiques avec les Conseils généraux notamment pour aborder les questions suivantes: les MIE de 16-18 ans: prise en charge, formation et vie professionnelle ; l'organisation de colloques et formations associant les adhérents en tant qu'intervenants ; et l'envoi régulier d'une lettre d'information. La campagne d'adhésion pour l'année 2009 a été relancée le 14 octobre 2009 sur la base de la grille prévue dans les Statuts d'infoMIE et déclinée en trois tranches : 200 euros, 400 euros, 600 euros rapportés au nombre de salariés (moins de trois, de trois à dix, au-delà de 10).

Le 23 décembre 2009, une nouvelle grille de cotisation en fonction du nombre de salariés a été adoptée par le Bureau d'infoMIE et transmise aux organisations impliquées. Les montants s'échelonnaient de 50 euros à 600 euros, en fonction du nombre de salariés (de 1 salarié à au-delà de 60 salariés).

II. Favoriser la création de liens et de réseaux entre acteurs et experts sur le sujet

A) Etablissement de liens avec les chercheurs

L'idée de nouer des partenariats avec les laboratoires de recherche s'est imposée en raison des besoins d'encadrement méthodologique et scientifique encourus par une des missions d'infoMIE, qui consiste à recueillir les pratiques professionnelles et bénévoles et à réaliser un référentiel, sous la forme d'outils pédagogiques mis en ligne sur le site internet d'infoMIE.

Dès **septembre 2009**, des contacts ont été établis avec le Laboratoire d'Anthropologie Juridique de Paris (LAJP) en vue d'une éventuelle coopération. Il en est ressorti que le LAJP pouvait envisager d'inviter infoMIE à intervenir au sujet des MIE et des droits de l'enfant auprès des étudiants du Master de Droit comparé et d'anthropologie du droit. S'agissant d'un projet conjoint de recherche-action, il fallait préalablement évaluer le nombre de doctorants du LAJP susceptibles d'être mobilisés sur le sujet.

En **décembre 2009**, d'autres contacts ont été pris avec l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED), par l'intermédiaire d'Isabelle FRECHON, chercheure et auteure d'une recherche longitudinale sur des jeunes français et étrangers sortis du dispositif de protection de l'enfance. Isabelle FRECHON s'est avérée intéressée par la possibilité de suivre le projet d'infoMIE de recueil des pratiques professionnelles.

Enfin, Laurent OTT, enseignant-chercheur en travail social à l'Ecole de Formation Psycho-Pédagogique (EFPP), spécialisé en protection de l'enfance et en lien avec l'Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED), par ailleurs responsable de l'association de pédagogie sociale Intermèdes-Robinson, a également été sollicité en **décembre 2009** et a invité la chargée de mission à le rencontrer. L'entretien, dont la date a été fixée au 8 janvier 2010, avait pour objectif, d'une part, de présenter les activités et projets d'infoMIE, d'en apprendre davantage sur le travail éducatif de rue mené par l'association Intermèdes Robinson et, d'autre part, d'envisager les modalités de partenariat entre infoMIE et Laurent OTT, dans le cadre du recueil de pratiques et d'expériences ainsi que dans le cadre de futures formations pilotées par infoMIE.

B) Etablissement de liens avec les services et partenaires de l'Aide sociale à l'enfance

Le **9 décembre 2009**, la chargée de mission est entrée en contact avec Guy LECALONNEC, alors directeur de la Cellule d'Accueil pour les Mineurs Isolés Etrangers (CAMIE) de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) du département de Paris.

En **décembre 2009**, des courriers à destination des Conseils généraux ont été envoyés aux départements suivants : l'Ariège, l'Aveyron, le Bas-Rhin, les Bouches du Rhône, la Côte d'Or, l'Essonne, l'Eure, la Gironde, l'Ile et Vilaine, l'Isère, la Loire-Atlantique, le Loiret, la Moselle, le Nord, l'Oise, Paris, le Pas de Calais, le Rhône, la Savoie, la Seine et Marne, la Seine Saint Denis, le Val de Marne, la Vienne et l'Yonne. La sélection des départements destinataires s'est faite en croisant les résultats de l'enquête menée en 2005 par l'IGAS[2] et d'autres sources plus récentes.

Par ailleurs, la chargée de mission d'infoMIE s'est rendue au Comité Exécutif du réseau REMI (Réseau Euro-méditerranéen pour les Mineurs Isolés), qui s'est tenu à Avignon les **10 et 11 décembre 2009**. Le REMI est un réseau créé par des Conseils généraux et axé sur les partenariats avec les pays limitrophes du Sud de la France, l'Espagne et le Maroc, en vue de prévenir les migrations clandestines et de favoriser la réintégration des mineurs migrants dans leur pays d'origine. Ce déplacement a permis à la chargée de mission d'appréhender le projet du REMI et de prendre contact avec les Conseils généraux à l'origine du REMI : les Bouches du Rhône, la Haute Corse et le Vaucluse. Cet événement a également été l'occasion d'échanger avec les représentants associatifs œuvrant à Marseille dans la l'accueil des mineurs isolés étrangers, comme l'Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention (ADDAP 13) et le Centre d'Accès au Droit des Etrangers (CADE).

Enfin, il a été décidé en décembre 2009 de solliciter les partenaires judiciaires de l'Aide sociale à l'enfance dès la **rentrée 2010**. Outre les avocats de l'Antenne des mineurs du Barreau de Paris, intervenant dans la défense des droits des MIE, il a été prévu d'entrer en contact avec les juges des enfants (et les services éducatifs des tribunaux pour enfants) chargés de la protection, notamment du placement, des enfants en danger. Il a aussi été prévu de contacter des juges des tutelles et des juges aux affaires familiales qui interviennent dans la prise en charge des MIE eu égard à leur représentation légale.

[2] Rapport n°2005 010 de la « Mission d'analyse et de proposition sur les conditions d'accueil des mineurs étrangers isolés en France », publié par l'IGAS en janvier 2005 http://www.infomie.net/Rapport-IGAS-2005.html .

III. Partager les expériences respectives entre les membres relatives aux MIE

A) Demandes de conseil juridique et d'informations

La chargée de mission a eu à traiter des demandes de conseil juridique et pratique. Des requêtes émanant principalement de particuliers ont été envoyées à infoMIE via le formulaire de contact en ligne sur le site internet d'infoMIE www.infomie.net.
Pour ces requêtes, deux circuits possibles ont été mis en place. Dans l'hypothèse où les demandes ne présentaient pas de difficultés particulières, ou portaient sur des questions hors du champ d'action d'infoMIE (demandes liées à la régularisation de parents étrangers ; demandes d'adoption, etc…), les requêtes étaient traitées directement par la chargée de mission. Dans l'hypothèse où il s'avérait nécessaire d'interpeller les associations membres sur une question épineuse ou simplement de leur transmettre pour information, la demande était transférée par le biais d'une liste de diffusion, après avoir été analysée et reformulée par la chargée de mission.
Cet appui technique fourni an amont par infoMIE et consistant à filtrer les demandes à soumettre aux associations membres, a permis aux associations de se concentrer sur le partage de leurs savoirs et expériences.
Parmi les cas dont infoMIE a été saisie figurent les suivants : un particulier de Nantes cherchant à orienter un MIE afghan vers un dispositif d'accueil ; une personne majeure hébergeant un MIE à Paris souhaitant en savoir plus sur les conditions d'inscription au lycée ; une personne tierce cherchant à connaître les conditions d'obtention de la nationalité française pour une mineure chinoise scolarisée en région parisienne. InfoMIE a également été interpelée sur l'existence de pratiques discriminatoires dans un service d'accueil d'urgence de personnes en errance.
Par ailleurs, des demandes de stage et d'emploi sont parvenues à infoMIE. La chargée de mission a transféré les demandes susceptibles d'intéresser les membres d'infoMIE à ces derniers. Quant aux autres demandeurs, ils ont été orientés vers l'annuaire du site internet d'infoMIE.
Il a été constaté que le volume des requêtes a augmenté en 2010, après la mise en ligne du numéro de téléphone d'infoMIE, de même que l'origine des requêtes émanant de plus en plus de travailleurs sociaux et non plus principalement de particuliers.

B) La rubrique « Recueil des pratiques professionnelles »

Parmi les rubriques composant le site internet d'infoMIE, figure la rubrique « Recueil d'expériences ». Par là il faut entendre le recensement, d'une part, des pratiques professionnelles qui englobent tout à la fois les normes et leur application et, d'autre part, le recensement des expériences faites par les professionnels.

Ce recensement implique de définir une méthodologie rigoureuse afin de recueillir, de sélectionner, d'analyser les données pour les transformer ensuite en informations mises en ligne sous forme de récits, de questions-réponses, de commentaires d'experts. Ces informations mises en lignes sont conçues comme des outils pédagogiques destinés à être utilisés par les professionnels et bénévoles qui interviennent dans l'accueil et la prise en charge des MIE. Il s'agit de capitaliser et de valoriser tout le savoir et le savoir-faire accumulés par les professionnels et bénévoles, en répondant aux besoins quotidiens des acteurs de terrain.

Plusieurs cadres et activités ont servi de support au recueil et au partage d'expériences : les entretiens individuels, le traitement des questions juridiques, les réunions internes de l'association et les débats relatifs au projet d'étude d'infoMIE.

En particulier, une réunion interne a été organisée le **8 décembre 2009**, principalement sur la remise à jour de la rubrique « Recueil des expériences » et en particulier sur la définition d' une méthodologie adaptée.

Cette réunion a eu lieu en présence de Roland BIACHE (Solidarité Laïque), Laurent DELBOS (France terre d'asile), Françoise DUMONT (Ligue des Droits de l'Homme), Dominique HABIYAREMYE (EMDH), Nadine LYON-CAEN (SSAÉ), Alexandre LE CLÈVE (Hors La Rue), Jean-François MARTINI (GISTI), Amina SHABOU (FTCR) et Sandrine TURKIELTAUB (infoMIE).

Il a été décidé d'alimenter cette rubrique en priorité, afin de recenser les pratiques des acteurs associatifs et publics impliqués dans l'accueil et la prise en charge des MIE et d'élaborer un **référentiel**. Un modèle de lettre sollicitant la collaboration des Conseils généraux (en raison de leur statut de chefs de file de la protection de l'enfance) a été examiné et validé.

Diagnostic et objet: La connaissance du référentiel précité a été jugée cruciale dans un contexte national où les pratiques ne sont pas homogènes d'un département à l'autre, parfois au détriment des MIE et où les directives claires dans les services concernés font souvent défaut et où parfois les efforts restent purement formels et éloignés des difficultés rencontrées sur le terrain (ex: les jeunes laissés à la rue à l'issue d'une procédure de tri lors de la phase de mise à l'abri). Par ailleurs, ce référentiel s'impose pour apporter un appui technique aux travailleurs sociaux qui sont confrontés à un public différent du public habituellement accueilli dans le cadre de la protection de l'enfance. Ce nouveau public d'enfants est constitué d'enfants étrangers et de fait leur prise en charge exige des connaissances en droit des étrangers. Par ailleurs, l'origine du danger justifiant leur protection n'étant pas forcément lié à leur environnement familial, le travail éducatif à mener est d'une autre nature et exige d'autres connaissances et un autre savoir-faire. En outre, ces enfants sont isolés, ce qui modifie encore le travail éducatif. En effet, si la protection de l'enfance repose aussi sur l'exercice de l'autorité parentale par les parents de l'enfant placé, dans le cas des MIE, le contact entre les travailleurs sociaux et les parents est souvent inexistant, puisque ces derniers n'exercent l'autorité parentale qu'à distance, ou ne l'exercent pas ou plus, ce qui va nécessiter une autre approche et d'autres mesures, telles que la saisine du juge en vue de la mise en place d'une délégation d'autorité parentale ou d'une tutelle.

Objectif : Il est apparu qu'un tel référentiel devait viser à créer une boîte à outils capable de répondre aux besoins concrets des professionnels qui se retrouvent face à des enfants qu'ils n'ont pas forcément l'habitude d'accueillir dans le cadre de la protection de l'enfance. Ce recensement devait aboutir à la compilation de bonnes pratiques d'accueil, de prise en charge et de suivi des MIE conformes à l'intérêt supérieur de l'enfant, à un référentiel commun, au-delà d'un simple catalogue de pratiques.

Méthodologie : Les débats ont fait apparaître que la démarche se situait à la frontière **entre le questionnaire et l'enquête** et que son succès dépendrait de la clarté et de la rigueur de la méthodologie, ainsi que des garanties de confidentialité. Enfin, l'importance de recueillir tant les pratiques que les besoins des professionnels a été soulignée. Il a été proposé de diviser le questionnaire en rubriques plutôt qu'en questions, afin de ne pas poser que des questions fermées et de permettre de recueillir des données quantitatives et qualitatives. Suite au recueil de ces pratiques, il a été suggéré qu'un volet « commentaires » alimenté par les experts des associations membres d'infoMIE pourrait être ajouté.

Il a été rappelé que des associations (notamment le GISTI et Hors La Rue) avaient établi **une liste de préconisations** dans le cadre d'un appel sous l'égide de la CFDA, "Note en faveur d'une application du droit commun dans la prise en charge des MIE ", le 14 septembre 2009. Il a été envisagé de synthétiser cette note en un schéma de référence pouvant servir à aiguiller les pratiques professionnelles.

Une liste provisoire de **personnes-ressources** à associer aux activités d'infoMIE a également été transmise aux membres, notamment en vue de concourir au recensement des pratiques mentionnées ci-dessus, par leur expertise ou leurs réseaux de contacts, dans le cadre d'un comité de pilotage.

S'agissant du laboratoire de recherche (Laboratoire d'Anthropologie Juridique de Paris, LAJP) avec lequel infoMIE envisageait de travailler pour encadrer le recueil des pratiques, un rendez-vous avec la directrice a été convenu.

IV. Alimenter et gérer le site internet d'infoMIE

A) Activités préalables à l'alimentation du site internet

Cette mission d'alimentation et de gestion du site internet d'infoMIE s'appuie sur diverses activités en amont telles que la veille sur internet et la participation du personnel à des colloques et séminaires de formation.

1) Formation du personnel à la problématique des MIE

La chargée de mission d'infoMIE a assisté aux colloques et séminaires suivants afin de d'approfondir ses connaissances et de faire connaître infoMIE. Ce programme tourné vers l'accès au droit avait principalement pour objectif de poser les jalons des activités de vulgarisation du droit à destination des usagers du site internet d'infoMIE.

Journée de formation sur les discriminations, **11/09/09**, Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR), Paris :
Cette formation à la fois théorique et pratique a consisté à se familiariser avec la règlementation relative aux discriminations, avec le champ d'action et les modalités d'action de la HALDE, ainsi qu'avec les cas concrets soumis à la HALDE. Cette occasion a permis à la chargée de mission d'infoMIE de se prendre connaissance des activités de la FTCR, association membre du CA et du Bureau d'infoMIE (voir page 6 de ce rapport).

Formation « Droits des étrangers mineurs », **17/09/09**, Centre d'Information et Documentation Jeunesse (CIDJ), Paris :
Cette formation avait pour objectif de vulgariser le droit des étrangers mineurs en vue de les accompagner vers la majorité. Toutes les modalités de régularisation du séjour ont été abordées : les cartes de séjour temporaire et l'accès à la nationalité française de plein droit ou par naturalisation. Cette formation a été l'occasion de prendre contact avec Claire LOMBES, conseillère d'orientation psychologue du CIO de Paris et la coordinatrice du Pôle Droit Jeunesse du département du Val de Marne.

Colloque « Le développement est-il une réponse aux migrations internationales ?», **23/09/09**, SSAÉ, Paris :
Ce colloque a abordé les migrations sous l'angle du développement. Les intervenants se sont penchés, d'une part, sur le rôle des migrants dans le développement de leur pays d'origine ou d'accueil (via les transferts de fonds et l'implication des associations de migrants) et, d'autre part, sur le développement comme facteur déclencheur de migrations. Ce colloque a été l'occasion de prendre contact avec Abdoul Hameth BA, chercheur en géographie du développement de l'Université d'Evry Val d'Essonne.

Conférence annuelle du réseau européen des défenseurs des enfants (European Network of Ombudspersons for Children, ENOC), **23-25/09/09**, Cité internationale Universitaire, Paris :
Tous les défenseurs des enfants européens se sont réunis afin de réfléchir collectivement à la définition et à la mise en œuvre de l'intérêt supérieur de l'enfant tel qu'énoncé dans la Convention internationale des droits de l'enfant. En outre, les défenseurs des enfants ont échangé des « bonnes pratiques » relatives à l'intérêt supérieur de l'enfant dans leurs pays respectifs et dans différents contextes (famille, foyer éducatif, école, lieux privatifs de liberté) et situations. InfoMIE a pu assister à cet événement grâce à l'invitation du département de Nuoro (Sardaigne). Cet événement très intéressant a eu lieu au moment où la France s'apprêtait à supprimer le Défenseur des enfants.

Colloque « Faut-il voter la mort de l'ordonnance du 2 février 1945 sur l'enfance délinquante ? », **26/09/09**, Assemblée Nationale, Paris :
Ce colloque original et pluridisciplinaire, conçu comme un procès, avait pour objectif de cerner les tenants et les aboutissants de la règlementation relative à la délinquance des mineurs et du projet de réforme du droit pénal des mineurs, en s'appuyant sur le témoignage d'acteurs et d'experts du sujet.

Table ronde sur « Retour au pays et intérêt supérieur de l'enfant », **01/10/09**, France terre d'asile, France terre d'asile, Paris :
Cet événement avait pour objet de faire l'état des lieux des conditions et des mesures encadrant le retour du MIE dans son pays d'origine, selon les raisons de la migration et conformément à l'intérêt supérieur de l'enfant. Cette table ronde a permis à la chargée de mission de prendre contact avec Dominique JANET, responsable de secteur de l'Aide sociale à l'enfance de Paris.

Séminaire « Lutter contre les discriminations : la diversité à l'Ecole », séminaire national, Ministère de l'Immigration, de la Ville et de l'Education Nationale, **07/10/09**, lycée Louis le Grand :
Cet événement a permis de lancer une réflexion sur la lutte contre les discriminations de toutes sortes, la prise en compte, au sein de l'école républicaine, de l'altérité et des besoins spécifiques des enfants issus des migrations, afin d'instaurer une véritable égalité des chances qui aille au-delà d'une égalité purement formelle. Divers dispositifs spécifiques d'accueil ont été présentés à cette occasion.

Colloque international à l'occasion du 20ème anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant - Application et effectivité : regards croisés, 15-**16/10/09**, Université Paris 2, Paris :
Ce colloque a permis de retracer l'historique de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) et de la situer dans la perspective plus large du développement

des droits de l'homme tout en mettant l'accent sur ses spécificités. Les interventions se sont ensuite concentrées sur les thèmes suivants : la violence à l'égard des enfants ; le droit à une éducation de qualité pour tous (abordant l'exclusion et les discriminations), les enfants de prisonniers et la justice des mineurs. Cet événement a permis de prendre contact avec Patrice MEYER-BISCH, chercheur et coordinateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de Fribourg en Suisse.

2èmes ateliers nationaux de la Solidarité, **19-20/10/09**, Réseau IDEAL, Centre des Congrès, Lyon :
A cette occasion, la chargée de mission a pu échanger avec Jean-François MARTINI, juriste du GISTI et avec Lucie TARAJEAT, la responsable de la Mission Enfance jeunesse famille du Conseil général de Savoie.

Formation « Prise en charge et accompagnement des mineurs étrangers isolés », **04-06/11/09**, France terre d'asile, Paris :
Après une introduction au cadre général de la prise en charge des mineurs isolés étrangers menée par Claude ROMEO, responsable de la Direction de la Protection des MIE de France terre d'asile et Zine-Eddine MJATI, responsable du CAOMIDA, Centre d'Accueil et d'Orientation pour MIE Demandeurs d'Asile, cette formation a abordé les aspects administratifs et juridiques (Carole SULLI, avocate du Barreau de Paris) et psychologiques (Philippe FABRY, formateur de l'IRTS) de la prise en charge des MIE. De nombreux contacts ont été pris lors de cette formation tant avec les formateurs qu'avec les participants (éducateurs et juristes).

Journée-débat « Quelle protection pour les mineurs isolés étrangers ? », **19/11/09**, organisée par la Mairie de Paris, en partenariat avec EMDH et France terre d'asile, Hôtel de Ville de Paris, Paris :
Cet événement a permis de réunir les acteurs publics et privés impliqués dans la prise en charge des MIE et de présenter les actions et défis du repérage à la prise en charge caractérisant Paris et les départements limitrophes. A cette occasion, infoMIE s'est entretenue avec une éducatrice de l'Aide sociale à l'enfance de Paris et avec un juriste de l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation (APASO).

Table ronde sur les droits de l'enfant, Salon de l'éducation, **20/11/09 de 16h à 18h**, Paris :
Un débat très intéressant a lieu entre Philippe MERIEU, professeur en Sciences de l'éducation et Alain SERRES, écrivain pour la jeunesse, sur la vulgarisation des droits de l'enfant. L'interdépendance entre les droits l'enfant et l'éducation, notamment à la citoyenneté et au droit (en tant que règles juridiques régissant le vivre-ensemble et en tant qu'instrument d'émancipation), a été explorée. Le débat a aussi porté sur la confusion entre la promotion des droits de l'enfant et la dictature de l'enfant.

Colloque « Agir pour les enfants en situation de rue », **26/11/09**, Maison de l'UNESCO, Paris :
C'est dans une perspective comparative, entre différents pays, continents (Philippines, Sénégal, brésil, Roumanie, France) et contextes, que le colloque a abordé la problématique des enfants en situation de rue.
Ce colloque a été l'occasion de prendre contact avec des journalistes à la recherche d'informations sur les enfants en situation de rue en France en l'occurrence les MIE.

Colloque « Janusz Korczak et les droits de l'enfant : tout reste à faire », association française Janusz Korczak (AFJK) **09/12/09**, Bibliothèque Polonaise de Paris :
Ce colloque était consacré à l'héritage de la pensée du pédiatre et pédagogue Janusz KORCZAK sur les pratiques pédagogiques actuelles (pédagogies sociales), la transmission des droits de l'enfant et notre conception de l'enfant. A cette occasion, la chargée de mission a échangé avec une éducatrice spécialisée Ewelina CAZOTTES, membre de l'association Janusz Korczak, puis avec le vice-président de l'association, Jonathan LEVY, par ailleurs formateur dans le domaine des droits de l'enfant.

1ères assises européennes sur les MIE : « Mineurs isolés étrangers : des enfants en quête de protection », **17/12/09**, Grand Palais, Lille :
Ce sont les politiques publiques appliquées aux MIE qui, au niveau français (Etat et Conseil régionaux du Nord et du Pas-de-Calais) et européen, ont fait l'objet de l'attention du colloque réunissant aussi des intervenants associatifs. A cette occasion, la chargée de mission a rencontré Olivier CHAZY de la Direction Générale des Affaires Sociales (DGAS) et Dominique Attias, avocate responsable de l'Antenne des mineurs du Barreau de Paris.

2) <u>Activité de veille sur internet</u>

Cette activité a consisté à suivre et sélectionner les informations mises en ligne sur internet. La veille consiste à repérer des informations de provenant de différentes sources (voir les détails des sources page 24):

- la veille institutionnelle : juridique (textes juridiques en vigueur ou en préparation) et politique (politiques publiques relatives aux MIE),
- la veille presse (les articles descriptifs ou analytiques issus des médias écrits et audio-visuels),
- la veille associative (l'actualité des associations : événements et publications)

Les informations qui ont été repérées sur internet ont pris les formes suivantes :

- le droit français : les lois, règlements, circulaires et arrêtés ; la jurisprudence ; les articles de doctrine; les projets de loi ; et le droit international (conventions, traités, accords bilatéraux, coutume, avis, jurisprudence des juridictions internationales telles que la Cour européenne des droits de l'homme)

- les documents officiels relatifs aux politiques publiques (décisions politiques) français et européens (Union européenne, Conseil de l'Europe)
- les communiqués de presse et les notes d'opinion politiques et associatifs,
- les événements publics (colloques, séminaires, formations, réunions publiques, conférences de presse),
- les publications françaises et internationales (rapports officiels, avis, études et autres rapports, travaux de recherche, actes de colloques, analyses parues dans la presse spécialisée)

La veille presse a reposé sur une revue de presse quotidienne. Cette activité a consisté à consulter les sources journalistiques pertinentes :
- les médias nationaux généralistes, quotidiens (Libération, La Croix, Le Monde) et hebdomadaires (l'Express, Le Nouvel Observateur : toutefois l'édition en ligne est alimentée quotidiennement).
- Les médias spécialisés tels que les Actualités Sociales Hébdomadaires (ASH), la Gazette Santé-Social, Hommes et Migrations, Informations sociales, Lien social, Migrations Société. Parmi les revues spécialisées consultées et répertoriées, il convient aussi de mentionner les revues publiées par les associations impliquées au sein d'infoMIE : Accueillir (SSAÉ), Hommes et Libertés (LDH), ProAsile (FTDA), Plein droit (GISTI), Revue du Droit des Jeunes-revue d'action juridique et sociale (Association Jeunesse et Droit, présidée par Jean Pierre Rosenczveig, également président de Dei-France).
- de même que le support de publication en ligne pour les sciences humaines, Cairn info.

Les mots-clefs généralement utilisés lors de la consultation de ces médias ont été les suivants: mineurs isolés étrangers, mineurs, enfants, étrangers, migrants, migrations, immigration, protection de l'enfance, enfance, travail social, travailleurs sociaux, pédopsychiatrie, droits de l'enfant, droits de l'homme, droit, justice, interculturel, transculturel.

Enfin, la veille institutionnelle et associative a impliqué la consultation d'autres sources, afin de repérer les actualités des acteurs concernés par la prise en charge des MIE:

- Les sites internet institutionnels français :

les sites internet des ministères des Affaires sociales, de l'Immigration, de la Jeunesse, de la Justice ; la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, Légifrance ; l'OFII, l'OFPRA, l'ONED, le Conseil d'Etat, la Cour de cassation, la Défenseure des enfants, la HALDE, le Médiateur de la République, les Conseils généraux et leurs éventuels Pôles Droit Jeunesse, l'INJEP (Institut National Jeunesse et Education Populaire) son site internet « Ressources Jeunesse ».

- les sites internet des institutions internationales :

Conseil de l'Europe, Union européenne, agences et programmes de l'ONU (Haut Commissariat aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les

réfugiés, OIT, OMS, PNUD, UNESCO, UNICEF), organes subsidiaires de l'ONU (Comité des droits de l'enfant, Conseil des droits de l'homme).

- les sites internet d'associations françaises impliquées au sein d'infoMIE :

DEI-France, FNASAT-Gens du voyage, FTCR, FTDA, GISTI, Hors la Rue, Ligue des droits de l'Homme.

- les sites internet d'autres associations œuvrant dans des domaines proches :

qu'il s'agisse des migrants (ADATE, Anafé, Cimade, FASTI, Romeurope, etc) ; d'associations professionnelles (Association Française des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille) concernées par l'enfance ; ou d'associations de solidarité (UNIOPSS) ou encore d'associations de défense des droits de l'homme (FIDH).

- les sites internet d'associations œuvrant dans le domaine du respect de l'enfant (Association Française Janusz Korczak, AFJK).
- les sites internet d'associations étrangères ou internationales :

Amnesty International, Bureau International des Droits de l'Enfant, Bureau International Catholique de l'Enfance, Human Rights Watch, Save the Children et le réseau SCEP, la Fondation suisse du SSI, la Fondation suisse Terre des hommes, le réseau ChildONEurope, le réseau Child Rights Information Network-CRIN.

B) Alimentation et gestion du site internet www.infomie.net

L'action de la chargée de mission d'infoMIE s'est concentrée sur les tâches suivantes :

1) Travail sur l'architecture du site internet:

La chargée de mission a suivi une formation au logiciel spip permettant d'administrer (alimenter et gérer les rubriques) le site internet d'infoMIE. La formation a été réalisée par Nicolas LEDUC (société Un millième).

Le chantier de refonte de l'architecture du site internet a du être reporté à 2010 en comptant sur de nouveaux financements, en raison du coût estimé de cette opération (devis s'élevant à 1674.40 euros).

En attendant, des modifications se sont concentrées sur la rénovation des rubriques, sous-rubriques et des articles (informations se trouvant à l'intérieur des rubriques et sous-rubriques). Les rubriques prioritairement traitées ont été « Revue de presse », « Agenda », « Publications » et « Législation ».

Le chantier a d'abord consisté à remettre à jour le contenu des rubriques précitées:

- Nettoyage : suppression des informations éculées
- Modification du titre de certaines rubriques « Droit français » devenant « Législation ».

- Ajout de nouvelles informations notamment : ajout de revues spécialisées et de références dans la sous-rubrique « Revues spécialisées », de rapports, d'études dans la rubrique « Publications », ajout d'articles de presse (dans la rubrique « Revue de presse « et dans l'encadré « A voir sur le web » de la page d'accueil), de formations et de colloques.

D'autre part, un effort d'uniformisation de la présentation des contenus à l'intérieur et entre les rubriques a été réalisé :

- Changement des titres : mention du titre d'origine des « articles » (terme qui désigne toute page nouvelle d'information dans les rubriques et sous-rubriques)
- Attribution de titres aux documents en format pdf en ligne
- Ajout systématique de l'auteur ou de la source et de la date
- Suppression des « fausses » sous-rubriques qui portaient le même titre que les rubriques et création de nouvelles sous-rubriques (dans la rubrique « Publications », création de « Institutions internationales », « Avis des organes consultatifs nationaux ».

Enfin, de nouvelles rubriques ont été créées et alimentées:

- « Jurisprudence » : cette rubrique a été créée afin d'isoler les décisions émanant des juridictions et ainsi de faciliter la navigation des utilisateurs (sachant que des liens devaient être mis en place avec la rubrique « Législation » afin de souligner que la jurisprudence s'impose aux autorités publiques).
- « Guides juridiques » : cette rubrique a permis d'isoler les guides juridiques de la rubrique « Publications », afin de faciliter l'accès aux informations pratiques.
- « Droit international » : cette rubrique avait pour objectif de montrer à la fois la spécificité et l'influence des normes internationales sur notre cadre juridique national, sans pour autant surcharger la rubrique « Législation » à visée plus pratique. Des liens entre les deux rubriques devaient permettre de faire le lien.
- « Recherche » : cette rubrique était auparavant une sous-rubrique de « Publications ». Il est apparu nécessaire d'alléger la rubrique « Publications » tout en soulignant la spécificité des travaux scientifiques.
- « Débats » : cette rubrique devait fournir un espace à part, sur le site internet d'infoMIE, pour des discours engagés ne faisant pas l'objet de publication, en les distinguant des productions des médias et des articles de presse.

En décembre 2009, restaient à réaliser les actions suivantes :

- La création de fiches juridiques et thématiques;
- La rénovation de la structure de la rubrique « Législation » comportant éventuellement la création de trois sous-rubriques à articuler (droit des étrangers, droit de la protection de l'enfance, droits de l'enfant);
- La mise en ligne de portraits de professionnels (travailleurs sociaux et responsables) et bénévoles pour faire écho à la rubrique « Recueil d'expériences ».

S'agissant de l'évaluation de la fréquentation du site internet d'infoMIE, nous nous sommes appuyés sur le logiciel de gestion du site internet, qui comptabilise le nombre de visites par jour et permet ainsi de suivre la popularité et partant l'utilité du site. Le suivi de l'évolution des statistiques relatives au nombre de visites prouve que la fréquentation du site a augmenté de façon constante. A titre d'exemple, en novembre 2009, 3204 visites ont été enregistrées, tandis qu'en décembre 2009, 3505 visites ont été enregistrées, ce qui équivaut à 300 visites en plus pour le mois de décembre 2009. S'agissant du décompte journalier, nous avons pu constater que le site www.infomie.net a été visité 10 fois le 6 novembre 2009, 90 fois le 14 novembre, 168 fois le 24 novembre et 173 fois le 8 décembre 2009. Il s'est avéré que la rubrique « Législation » a été la plus consultée en 2009.

2) Valorisation des activités menées par les associations membres d'infoMIE

Une des missions d'infoMIE consistant à suivre et à communiquer sur les actualités de ses membres et partenaires, infoMIE a mis en ligne les informations suivantes :
- Mise en place de la Plateforme Enfants du Monde (PEM) d'EMDH à Bobigny le 01/10/09 http://www.infomie.net/Ouverture-d-une-plateforme-d.html
- annonce du colloque de France terre d'asile du 17 décembre 2009 (« Premières assises européennes sur les mineurs isolés étrangers »)
- Formation FTDA sur « Prise en charge et accompagnement des MIE »-04-06/11/09 http://www.infomie.net/Formation-Prise-en-charge-et.html
- Formation FTDA "La protection de l'enfance pour les MIE : du secret professionnel au partage d'informations" - 07.10.09 http://www.infomie.net/Formation-La-protection-de-l.html
- Journée-débat « Quelle protection pour les MIE ? » organisée par la Mairie de Paris, France terre d'asile et EMDH-19/11/09 http://www.infomie.net/Journee-debat-Quelle-protection.html
- Rapport des ONG participant au « groupe de travail sur la situation des mineurs étrangers isolés » les MIE http://www.infomie.net/Groupe-de-travail-sur-les-MIE.html
- Note en faveur de l'application du droit commun dans la prise en charge des MIE 14/11/09 (sous l'égide de la CFDA et signée notamment par Hors la Rue, DEI-France, LDH) http://www.infomie.net/Note-en-faveur-d-une-application.html
- 26/11/09 « Des mesures très insuffisantes pour les MIE ?» http://www.infomie.net/Des-mesures-tres-insuffisantes.html
- Note adressée au Comité des droits de l'enfant de l'ONU par la LDH juin 2009 http://www.infomie.net/Note-adressee-au-Comite-des-droits.html
- réédition 2009 du guide juridique de France terre d'asile de prise en charge des mineurs isolés étrangers et des demandeurs d'asile http://www.infomie.net/-Guides-juridiques-.html
- Rapport alternatif de DEI-France présenté en vue de l'audition de la France par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU le 26 mai 2009 http://www.dei-france.org/rapports/2008/index_rapport2008.html

V. Relations institutionnelles

A. Demandes de subventions

Le **9 octobre 2009**, des courriers ont été envoyés à la Direction de l'Accueil, de l'Intégration et de la Citoyenneté (DAIC) du Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire, ainsi qu'à la Direction Générale des Affaires Sociales (DGAS) du Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique, pour l'informer du recrutement d'une chargée de mission infoMIE à plein temps.
Le directeur de la DAIC, Michel AUBOIN, nous a reçus le **17 novembre 2009**, en présence de Marie-José BERNARDOT, chef du Bureau de l'Intégration territoriale et du Logement et de Clémentine HOCQUETTE, adjointe au chef de Bureau, afin de dresser le bilan des actions entreprises en 2009, d'évoquer les nouvelles orientations d'infoMIE en 2010 et d'envisager la diversification de nos sources de financement.
Une demande de subvention préparée par l'ancienne chargée de mission du Comité PECO été transmise à la DAIC au titre de l'année 2009. Suite à la décision d'octroi de financement, une convention de financement a été signée le **25 novembre 2009** entre la DAIC et le Comité PECO. La subvention 2009, d'un montant de 25 000 euros (dont 10 000 euros accordés par la DAIC et 15 000 euros accordés par le Service de l'Asile du même Ministère), a été versée le **31 décembre 2009** sur le compte bancaire du Comité PECO (pour les liens entre infoMIE et le Comité PECO : voir la 1ère partie de ce rapport).

B. Demandes de partenariat

InfoMIE a pris contact avec l'Association des Départements de France (ADF) le **12 octobre 2009**, afin d'évoquer un possible partenariat ou soutien en termes de financement ou de relai de l'information.

InfoMIE s'est inscrite auprès du Réseau IDEAL lors des Ateliers de la Solidarité de Lyon (**20 et 21 octobre 2009**), afin d'être incluse sur la liste de discussion commune aux institutions et aux associations œuvrant dans le domaine des discriminations. Cet événement a fourni l'occasion de prendre contact avec Lucie TARAJEAT, responsable de la Mission Enfance, jeunesse et famille du Conseil général de Savoie.

Dans ce même esprit, lors du Comité exécutif du réseau REMI, des contacts ont été noués avec des représentants de Conseils généraux (voir page 16 du rapport d'activités).

Enfin, 24 Conseils généraux ont été sollicités par courrier en **décembre 2009** (voir page 16).